



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

suicide

Question écrite n° 10642

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le grave problème du suicide des seniors. En effet, chaque année, 3 000 personnes âgées de plus de 65 ans mettent fin à leurs jours. La dépression du sujet âgé est encore, de nos jours, très peu prise en compte car elle est silencieuse et difficile à détecter. Il lui demande ce qu'elle envisage de mettre en oeuvre pour favoriser un diagnostic et une prise en charge de la dépression et de la détresse profonde de nos aînés.

Texte de la réponse

La dépression est l'un des problèmes de santé mentale les plus communs chez le sujet âgé avec des conséquences spécifiques à cette population qui en font un véritable enjeu de santé publique : non traités, les troubles dépressifs diminuent la durée de vie et augmentent le recours aux soins et à l'hospitalisation ; ils s'accompagnent de risques somatiques ; ils sont une cause importante de dépendance et d'institutionnalisation ; ils sont associés à un risque important de passage à l'acte suicidaire, à domicile comme en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ; ils accroissent le risque d'isolement du sujet âgé. Parallèlement, le repérage des troubles dépressifs chez le sujet âgé n'est pas toujours aisé. Les signes d'appel ne sont pas toujours identiques à ceux des adultes plus jeunes, ce qui concourt à la méconnaissance d'un certain nombre de cas de troubles dépressifs ou à la mise en place de traitements inappropriés. Devant cette situation, les pouvoirs publics ont souhaité promouvoir une dynamique d'amélioration du repérage et de la prise en charge de la dépression chez le sujet âgé impliquant les acteurs de terrain. Cette volonté s'exprime notamment à travers les mesures adoptées dans le plan « Psychiatrie et santé mentale 2005-2008 » qui comporte un volet relatif à la santé mentale des personnes âgées, dont l'objectif est de répondre aux besoins de prise en charge des troubles psychiatriques de cette population dans un cadre global et cohérent, quel que soit le lieu où les besoins s'expriment. Il a prévu une enveloppe financière de 2 millions d'euros pour renforcer les moyens d'intervention de la psychiatrie dans ce domaine. Elle s'exprime aussi dans le cadre du plan « Solidarité - Grand âge », qui est venu en 2006 s'articuler avec le plan « Psychiatrie et santé mentale 2005-2008 ». Enfin, le plan « Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012 » offre la possibilité de mieux agir concernant les troubles mentaux qui accompagnent fréquemment ces maladies neurologiques. Ce cadre a permis de réaliser des actions importantes au niveau national intéressant notamment la santé mentale des personnes âgées : création du groupement d'intérêt scientifique en épidémiologie psychiatrique ; mise en place des filières de soins gériatriques qui garantissent l'accès des patients âgés aux spécialités non gériatriques et en particulier à la psychiatrie ; appel à projets pour des expérimentations relatives à la prise en charge des troubles psychiatriques des personnes âgées ; rapport de la Haute Autorité de santé relatif à l'amélioration de la prescription des psychotropes chez le sujet âgé ; expérimentation d'une mallette proposant aux médecins généralistes des instruments de repérage et une stratégie de prise en charge de la dépression chez le sujet âgé. En outre, la plupart des régions ont engagé ou réalisé des actions inscrites au volet relatif à la santé mentale des personnes âgées du plan « Psychiatrie et santé mentale 2005-2008 », le plus souvent dans le cadre des processus de mise en oeuvre des schémas régionaux d'organisation sanitaire ou des schémas gériatriques départementaux.

L'important effort déjà engagé sera poursuivi afin de donner les moyens aux équipes soignantes et médico-sociales de répondre au mieux aux besoins des personnes âgées en matière de santé mentale et en particulier de dépression.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10642

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 novembre 2007, page 7208

Réponse publiée le : 5 août 2008, page 6817